

- Installation d'une horloge ;
- A noter que la passerelle qui franchit la tranchée du chemin de fer entre le PA de la Barre et la gare d'Enghien a été établie le 23 octobre 1910).

Le PA du Champ de courses

- Amélioration des installations existantes et des accès, avec la réfection complète des guichets des sorties, du souterrain et des quais qui sont dotés d'un bon éclairage et d'abris.

44. Les Archives départementales conservent une copie de la lettre ministérielle du 5 mars 1895.

45. L'examen attentif des documents iconographiques dont nous disposons, cartes postales de toutes époques et reportages photographiques pour les dernières années, révèlent que les rames de deux ou trois voitures sont les plus fréquentes. Plus rares sont celles de quatre voitures, et exceptionnelles, celles de cinq. Toutefois, pendant les toutes premières années, les convois se composaient d'une seule voiture durant la semaine, et de deux les dimanches et fêtes.

Le tableau ci-dessous nous permettra de retenir l'ordre de placement des voitures en partant du fourgon :

	1ère voiture	2ème voiture	3ème voiture	4ème voiture	5ème voiture
avant 1945	impériale ordinaire ordinaire ordinaire impériale	impériale ordinaire ordinaire ordinaire	impériale ordinaire impériale	impériale impériale	impériale
après 1946	impériale impériale impériale impériale	impériale impériale impériale impériale	impériale impériale impériale	impériale impériale	impériale

46. L'article 32 du cahier des charges ne mentionne que deux classes sur l'EM :

- la 1ère classe, dont les voitures seront couvertes, garnies de banquettes, fermées à glaces et munies de rideaux ;

- la 2ème classe dont les voitures seront également couvertes, fermées à glaces, munies de rideaux et équipées de banquettes rembourrées.

L'intérieur de chacun des compartiments des deux classes contiendra l'indication du nombre de places.

L'administration pourra exiger qu'un compartiment de chaque classe soit réservé aux femmes voyageant seules.

Enfin, l'administration déterminera la forme et la disposition des voitures de voyageurs sur proposition de la compagnie. Les voitures seront suspendues sur ressorts.